Glossaire de termes relatifs au crédit privé

Terme	Définition
Crédit privé	Prêts non bancaires accordés à des emprunteurs publics ou privés
Marché intermédiaire	Sociétés dont le BAIIA se situe habituellement de 10 M\$ à 100 M\$ et qui constituent les principaux emprunteurs de capitaux privés
Montage financier	Processus au cours duquel un prêteur évaluera, structurera et garantira une transaction de crédit privé
Structure du capital	Combinaison de capitaux d'emprunt et de capitaux propres, selon leur rang, utilisés par une société pour financer ses activités
Prime de liquidité	Hausse du prix ou du rendement exigée par les investisseurs en contrepartie de l'affectation de capital à un investissement qui ne peut pas être facilement vendu
Prêts garantis ou adossés	Prêt en vertu duquel un prêteur accorde, à une société emprunteuse, des capitaux d'emprunt qui sont garantis (investissement financier) par une société de capital-investissement
Prêts non garantis ou non adossés	Prêt en vertu duquel un prêteur accorde, à une société emprunteuse, des capitaux d'emprunt qui ne sont pas garantis par une société de capital-investissement
Liquidité	Capacité d'une société ou d'une personne à vendre un actif sans entraîner un changement appréciable au prix de cet actif
Écart de crédit	Différence de rendement entre un titre à revenu fixe à faible risque émis par un gouvernement et un titre à revenu fixe comportant un risque plus élevé; les deux placements ont des dates d'échéance semblables, mais le second possède une cote de crédit inférieure
Arrangement	Processus au cours duquel un emprunteur et ses créanciers conviennent du remboursement ou de l'annulation de la dette si l'emprunteur déclare ne pas être en mesure de rembourser ses dettes
Diligence raisonnable – opérations	Évaluation de la structure opérationnelle, des processus et des partenaires d'un fonds ou d'un gestionnaire afin d'assurer le respect des meilleures pratiques
Diligence raisonnable – investissements	Évaluation de la qualité, de l'expérience, des antécédents et de la démarche d'investissement d'un fonds ou d'un gestionnaire
Prêt direct	Prêt en vertu duquel un prêteur accorde des capitaux d'emprunt directement à un emprunteur, sans passer par un intermédiaire
Créance de premier rang	Capitaux d'emprunt situés dans la partie la plus conservatrice de la structure du capital d'une société et qui s'inscrivent dans la première priorité de remboursement en cas de faillite



Glossaire de termes relatifs au crédit privé

Terme	Définition
Acquisition par emprunt	Opération financière au cours de laquelle une entité telle qu'une société de capital- investissement utilise des capitaux propres ainsi que d'importants capitaux d'emprunt pour acquérir une société
Garantie	Sûretés liées à certains accords de prêt relativement aux montants de prêts garantis par des actifs appartenant à l'emprunteur
Clauses restrictives	Une ou plusieurs conditions dans le cadre d'un accord de prêt exigeant qu'un emprunteur respecte certaines conditions ou évite de prendre certaines mesures (ou restreigne certaines activités) afin de demeurer conforme à l'accord de prêt
Privilège de premier rang	Sûreté accordée sur un bien pour garantir le paiement d'une dette ou l'exécution d'une obligation connexe
Financement mezzanine	Capitaux d'emprunt hybrides situés au centre de la structure du capital d'une société (subordonnés aux créances de premier rang), ils revêtent une priorité inférieure quant au remboursement et sont structurés de manière à inclure les caractéristiques de dettes ainsi que celles de capitaux propres
Créance en difficulté	Dette qui est ou devrait être en défaut de paiement; les stratégies qui recherchent des mandats axés sur les créances en difficulté sont soutenues par des équipes qui possèdent une grande expertise à l'égard des situations de redressement et de faillite
Situations spéciales ou opportunes	Stratégie de crédit privé souple qui permet au gestionnaire de cibler les occasions d'investissement sur l'ensemble de la structure du capital et selon diverses structures ou caractéristiques, afin de maximiser le rendement
Dette risquée	Nouvelle forme de crédit privé offerte aux sociétés qui sont à la recherche de capital de démarrage ou en démarrage et dont la structure inclut souvent les caractéristiques de dettes ainsi que celles de capitaux propres

À l'usage des conseillers en placements/courtiers auprès des investisseurs admissibles.

Le présent document a été préparé par Placements AGF Inc. (« AGF ») et est fourni aux fins d'information seulement. Il ne constitue pas une offre de vente de titres ni une sollicitation aux fins d'une offre d'achat de titres de fonds quels qu'ils soient. De telles offres ne peuvent être faites que si elles sont accompagnées d'une notice d'offre. Aucune transmission, distribution ou reproduction du présent document, en entier ou en partie, n'est autorisée. Le présent document ne constitue pas des conseils de nature juridique, fiscale, financière ou autre ou relatifs à l'investissement, ni une recommandation de quelque nature que ce soit. Tout investissement dans un produit connexe à l'un des sujets abordés dans le présent document peut être hautement spéculatif et comporter un degré élevé de risque. Les investisseurs potentiels devraient consulter leurs propres conseillers relativement aux conséquences financières, juridiques et fiscales de tout investissement. Bien qu'AGF s'efforce d'assurer que le contenu du présent document a été obtenu ou tiré de sources jugées fiables par AGF, AGF ne peut garantir l'exactitude de ces informations et ne déclare pas que ces informations sont exactes ou complètes.

Date de publication : le 27 avril 2021.

